

MAIRIE DE MALAFRETAZ

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LES COUPURES
D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

2024-108

Le Maire de la Commune de MALAFRETAZ

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

VU le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

VU La loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41 ;

VU La délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2019 relative à la politique en matière de réduction et de suppression d'éclairage public,

VU L'arrêté en date du 20 septembre 2019 instaurant l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h sur l'ensemble de la commune,

CONSIDERANT la nécessité d'engager des actions permettant de lutter contre l'augmentation des cambriolages sur la Commune,

A R R E T E

=====

ARTICLE 1 : A compter du 20 décembre 2024, l'éclairage public sera maintenu en fonctionnement continu sur 2 secteurs agglomérés de la Commune, joints en annexe, pour une durée indéterminée. Cela concerne plus précisément les points lumineux issus des commandes :

- 0001-1-1 ; 0002-1-1 ; 0003-1-1 ; 0006-1-1
- 0010-1-1 ; - 0011-1-1 ; - 0012-1-1

L'éclairage public restera interrompu de 23h à 5h sur les autres secteurs.

ARTICLE 2 : Le Maire de Malafretaz est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

ARTICLE 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Préfet de l'Ain
- M. le Directeur de la DDT
- M. le président du département de l'Ain, Agence de Laiz
- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Montrevel en Bresse
- M. le Président du SDIS de l'Ain
- M. le Président du SIEA
- Services Techniques de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-En-Bresse à Montrevel en Bresse,

Malafretaz, le 20 décembre 2024

Le Maire,
Gary LEROUX